

**OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE (SIAVB) : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE QUATRE BASSINS DE LA ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	20
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 26 mai 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 20 mai 2021, s'est réuni à 22h08, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2021-143

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Madame Muriel DORLAND	a donné pouvoir à	Monsieur Olivier THOMAS
Madame Lucie SELLEM	a donné pouvoir à	Monsieur Igor TRICKOVSKI
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane BAZILE
Monsieur Michel SENOT	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Bernard GLEIZE	a donné pouvoir à	Monsieur Francisque VIGOUROUX
Monsieur Richard TRINQUIER	a donné pouvoir à	Monsieur Christian LECLERC

**DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
-----------------------	-----------------------

**Secrétaire de séance : Stéphane BAZILE**

**OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE (SIAVB) : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE QUATRE BASSINS DE LA ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5216-5, L.5216-7-1 et L.5215-27 ;

VU le Code de l'environnement, notamment son article L.211-7 ;

VU la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et les décrets d'application qui en découlent ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération Paris Saclay, à compter du 1er janvier 2018 ;

VU la délibération n°2017-383 approuvée par le Conseil communautaire du 20 décembre 2017, portant transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre pour la portion de bassin versant du territoire de l'agglomération le concernant ;

VU la délibération n°2019-463 approuvée par le Conseil Communautaire du 18 décembre 2019, portant approbation de la 1ère phase de reprise en propriété et en gestion des équipements publics d'infrastructure de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique ;

VU le projet de convention de mise à disposition de quatre bassins de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique pour leur gestion hydraulique par le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre ;

CONSIDERANT la rétrocession récente des ouvrages de régulation des eaux pluviales de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique par l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT l'optimisation à mener sur lesdits ouvrages au regard de leur fonctionnement actuel ;

CONSIDERANT la nécessaire maîtrise du temps de remplissage et de vidange des ouvrages pour limiter le risque inondation sur le bassin versant de la Bièvre en aval ;

CONSIDERANT que cette maîtrise sera facilitée par la mise en œuvre de l'intégration des ouvrages au système de télégestion du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre ;

CONSIDERANT que cela relève de la compétence GEMAPI transférée par l'agglomération au syndicat ;

CONSIDERANT en conséquence que la gestion par le syndicat doit être actée par voie de convention ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n°3 « Développement durable, Transition énergétique, Hydraulique, Agriculture et Protection de l'environnement » du 18 mai 2021 ;

Délibération n° 2021-143

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE la convention de mise à disposition de quatre bassins de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique pour leur gestion hydraulique par le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre ;
2. AUTORISE le Président à signer ladite convention ;
3. AUTORISE le Président ou son président délégué dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec l'application de la convention ;
4. DONNE pouvoir au Président de prendre tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le mercredi 26 mai 2021  
Extrait conforme à l'original

Le Président,  
Maire de Palaiseau  
*G. de Lasteyrrie*  
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 2021 0526 - Imc 134988 - DE-1-1  
Date AR Préfecture : 31/05/2021

- Affichée / Publiée le : 31/05/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)